

AI Act, CLOUD Act, Qualiopi : pourquoi les DSI doivent reprendre la main sur les outils de formation

Juillet 2026

Par Guillaume Bouton, cofondateur et Président d'ESSN

Dans la plupart des organisations, le choix d'un LMS ou d'un outil auteur est resté longtemps une décision pédagogique, pilotée par les équipes formation sans consultation systématique de la DSI. Cette époque est révolue. L'application progressive du règlement IA (UE 2024/1689) — notamment l'article 50 sur la transparence des contenus générés par IA au 2 août 2026 — transforme chaque outil de formation utilisant de l'intelligence artificielle en système d'information réglementé.

La conséquence est directe : le LMS n'est plus un outil périphérique. C'est un système d'information qui traite des données personnelles d'apprenants, intègre des algorithmes d'IA pour l'évaluation et la personnalisation, et produit des preuves opposables dans le cadre de Qualiopi.

Le CLOUD Act : un risque juridique encore sous-estimé

La majorité des outils de formation utilisés en France sont hébergés sur des infrastructures soumises au CLOUD Act américain. Cela signifie qu'un gouvernement étranger peut légalement accéder aux données d'évaluation, de progression et de certification des apprenants sans notification préalable.

Pour un organisme travaillant avec la Défense, des collectivités territoriales ou le secteur régalién, cette situation est intenable.

Trois questions que tout DSI devrait poser à son éditeur LMS

1. Où sont hébergées nos données, et sous quelle juridiction ? Un hébergement « en Europe » ne suffit pas si l'éditeur est soumis au CLOUD Act.
2. Votre plateforme intègre-t-elle de l'IA ? Est-elle documentée conformément à l'AI Act ?
3. Pouvez-vous fournir une attestation couvrant simultanément RGPD, AI Act et Qualiopi ?

Vers une gouvernance unifiée

Le LMS n'est plus un outil périphérique. C'est un système d'information critique qui traite des données sensibles et intègre de l'IA. Il mérite la même rigueur de gouvernance que l'ERP ou le SIRH.

Guillaume Bouton est cofondateur et Président d'ESSN, startup EdTech lyonnaise membre de la French Tech Saint-Étienne Lyon.